

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Mobilités :
L'arrêt à la demande sur les bus de nuit

Opération Mobilités : l'arrêt à la demande sur les bus de nuit

Localisation

Quartiers Libres

Contexte

Plusieurs études révèlent que les femmes sont davantage utilisatrices des transports en commun que les hommes et qu'en moyenne, **une femme sur deux ne se sent pas en sécurité lorsqu'elle emprunte les transports collectifs**. Ce sentiment d'insécurité peut les conduire à restreindre leurs déplacements nocturnes ou à adopter des stratégies d'évitement ou de vigilance.

Devant ce constat, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de s'engager dans la lutte contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public, et plus largement pour le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Grâce à l'évolution législative récente en faveur du développement de **l'arrêt à la demande**, la Métropole expérimente ce dispositif depuis le 8 mars 2021 sur certaines lignes de bus de nuit d'Aix-en-Provence et de Marseille. Cette collaboration avec les opérateurs de transports a pour objectif de renforcer la sécurité, la confiance mais aussi l'accès et le confort des voyageuses et des voyageurs dans les transports collectifs et l'espace public. **Ce service permet aux usagères mais également aux usagers de descendre du bus entre deux arrêts**, pour rejoindre plus facilement leur destination finale. Il s'inscrit dans le plan d'action métropolitain visant à sensibiliser, prévenir et agir contre les inégalités entre les sexes, les violences sexuelles et sexistes, mais aussi dans la lignée de l'action en faveur de l'accessibilité, notamment en direction des personnes à mobilité réduite.

Quartiers Libres s'est porté volontaire pour accueillir cette première expérimentation. Les habitantes, les habitants et les usagers du quartier de la Belle de Mai et de Saint-Charles peuvent donc dès à présent, avoir recours à ce dispositif sur la ligne de nuit 521 (Gare Saint-Charles vers Luminy Pn des Calanques) et la ligne de nuit 533 (Géraniums vers Canebière Bourse) dès 22 heures.

Opération

Le dispositif « d'arrêt à la demande » est expérimenté sur les arrêts de bus suivants :

- **Ligne de nuit 533** (Géraniums vers Canebières Bourse) qui traverse la Belle de Mai (place Caffo, Loubon Bellevue, National Loubon, National Belle de Mai, National Guibal / Honorat Crimée, Belle de Mai National, Clovis Hugues, Belle de Mai Loubon, Perrin Guigou) jusqu'à Saint Charles (Voltaire St-Charles et Bourdet Saint Charles / Faculté Saint Charles)
- **Ligne de nuit 521** (Gare Saint-Charles vers Luminy Pn des Calanques)

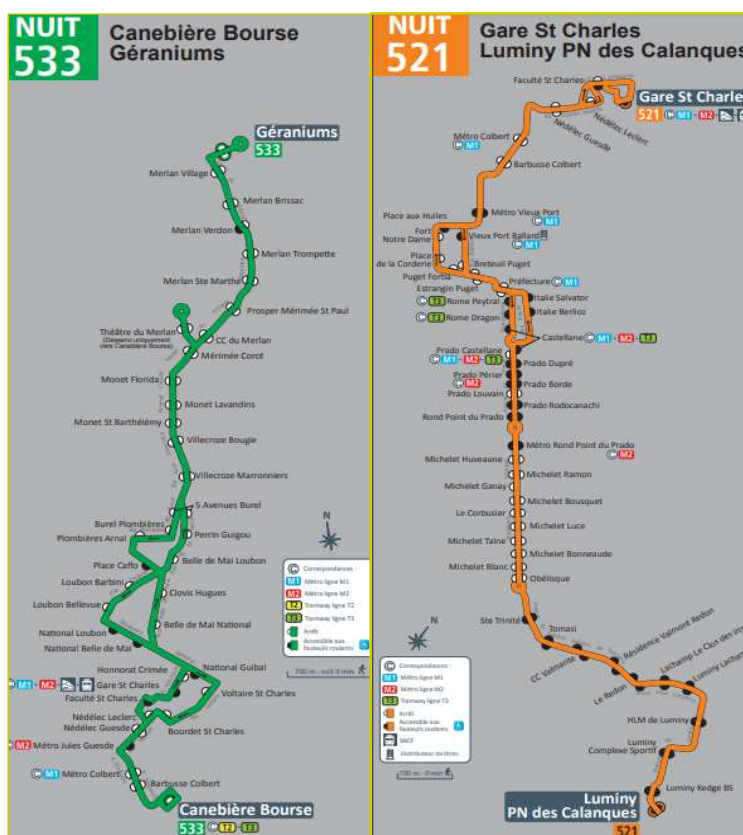
Investigations préalables

- ✓ **Programme d'actions pour l'égalité femme/homme** : 2018-2020
- ✓ **Rapport sur la situation de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'égalité femme/homme** : 2018 et 2019
 - Analyse sexuée des indicateurs des Enquête ménages-déplacements (EMD) entre 1997 et 2009
- ✓ **Etudes préliminaires pour définir les critères d'expérimentation du dispositif de « l'arrêt à la demande »** : 2020

- Conception**
- ✓ Suivi de la campagne de sensibilisation contre le harcèlement sexiste par la RTM : depuis septembre 2020 (*en cours*)
 - ✓ Ateliers de travail avec les acteurs concernés pour choisir les lignes concernées par l'expérimentation de l'arrêt à la demande : 2020-2021
 - Ligne 521 (Gare Saint-Charles vers Luminy Pn des Calanques)
 - Ligne 533 (Géraniums vers Canebières Bourse)

- Réalisation**
(Échéances suivant les résultats des phases précédentes)
- ✓ Communiqué de presse indiquant les raisons, les principes de l'arrêt à la demande, les modalités de sécurité et les dates de mise en service : 2021
 - ✓ Inscription de la lutte contre les messages et stéréotypes sexistes dans la Charte régissant les conditions de partenariat entre la Métropole et ses partenaires transporteurs de voyageurs : 2018 à 2020
 - ✓ Suivi du processus d'intégration de l'objectif d'égalité femmes/hommes dans le Plan des Déplacements urbains (PDU) : (*en cours*)

- Mise en service**
- ✓ Lancement de l'expérimentation de l'arrêt à la demande : 8 mars 2021



Plans de circulation de la L533 et de la L521 (Crédit : RTM).